

Eau : une richesse à préserver

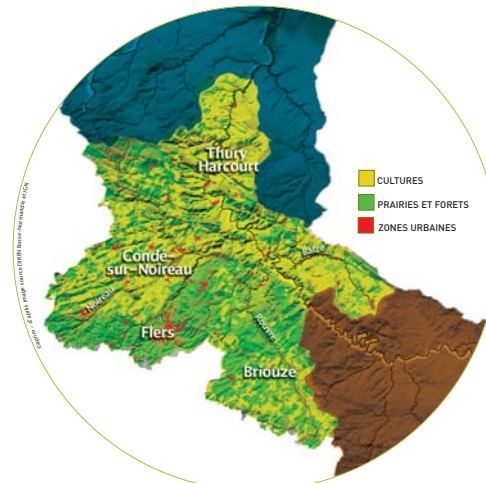
SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
UN OUTIL DE PLANIFICATION ET DE GESTION BASÉ SUR LA CONCERTATION

Territoire de 1270 km² comprenant la partie moyenne de l'Orne entre l'aval du barrage de Rabodange (61) et le Pont du Coudray (Amayé-sur-Orne, 14), le bassin du S.A.G.E. Orne moyenne est situé sur les départements de l'Orne et du Calvados. C'est un secteur naturellement vulnérable. En période de sécheresse comme en période de crues.

Un terrain propice aux inondations



Les terrains du socle étant peu perméables, lors de fortes précipitations ou de longues périodes pluvieuses, le territoire du S.A.G.E. Orne moyenne est touché par deux types d'inondations : les débordements de cours d'eau et le ruissellement. Les paramètres favorables aux inondations par ruissellement sont principalement les fortes pentes et les sols peu perméables. En effet, plus le terrain est pentu, plus les eaux de pluies vont ruisseler et parvenir rapidement dans les cours d'eau. Ceci sera d'autant plus vrai que l'occupation du sol ne permettra pas un ralentissement des eaux de ruissellement. Les paramètres favorables aux inondations par débordement de cours d'eau sont principalement les secteurs plans permettant l'expansion des crues, les ruptures de pentes induisant un brusque ralentissement des eaux dans les cours d'eau et l'imperméabilisation des sols, liée soit à l'aménagement du territoire, soit à la nature même des sols. Or, l'urbanisation s'est fortement développée lors des dernières décennies, et s'est étendue dans les fonds de vallées qui restent inondables en période de hautes eaux. Cette urbanisation non maîtrisée expose les activités humaines et la population au risque d'inondation et diminue les capacités d'expansion des crues.



L'influence de l'activité agricole



L'activité agricole est consommatrice d'eau pour l'irrigation et le traitement des cultures mais aussi pour l'alimentation en eau du bétail. Les volumes captés destinés à l'agriculture sont difficiles à évaluer. Le développement de la productivité agricole pose aussi la question du ruissellement des excédents

de nutriments épanchés, provenant des effluents animaux et des amendements sur les cultures. La profession agricole s'est engagée dans le Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) qui doit aboutir à la réduction des rejets ponctuels. L'augmentation des terres labourables et de la taille des parcelles (diminution du linéaire de haies, disparition de talus et fossés...) aggrave le transfert de pollution vers les eaux. L'agriculture n'est pas la seule à générer des impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques. L'aménagement urbain a aussi des effets néfastes sur les phénomènes de ruissellement et d'érosion. Le territoire du S.A.G.E. Orne moyenne est aujourd'hui en zone vulnérable, au titre de la Directive européenne Nitrate. Ce classement vise à protéger les eaux de surface et souterraines de la pollution provoquée par les nitrates issus de l'activité agricole, à protéger la production d'eau potable, et à limiter les risques d'eutrophisation des eaux de surface et côtières.

Des cours d'eau aménagés



Les cours d'eau ont subi au cours du temps certains aménagements, tels que les ouvrages hydrauliques (avec des vocations différentes telles que la production d'énergie, l'alimentation en eau potable, l'alimentation du bétail, l'agrément...), le recalibrage, ... Nécessaires pour certaines activités, les barrages peuvent altérer le bon fonctionnement des rivières, en modifiant leurs écoulements naturels. Les différents aménagements de la rivière ont un impact sur l'équilibre écologique du cours d'eau. Ainsi, sur un tronçon de 65 kilomètres du cours de l'Orne entre l'aval du barrage de Saint-Philbert-sur-Orne et Caen (2003, Conseil Supérieur de la Pêche), on note une perte de pente naturelle de 64%, induite par la présence de 37 barrages. Des mesures compensatoires sont mises en œuvre telles que l'aménagement de passes à poissons sur les ouvrages et l'adoption d'un plan de gestion des poissons migrateurs.

Le rôle des activités économiques



Sur le territoire du S.A.G.E., 2/3 des prélèvements en eau par les industriels ont lieu dans les eaux superficielles. Le bassin de la Vère est le siège de nombreuses entreprises dont l'activité de certaines est le traitement de surface ; ceci se confirme par un flux annuel important de métaux rejeté soit vers le milieu naturel soit vers le réseau d'assainissement. Après le traitement de surface, l'activité la plus présente sur le territoire du S.A.G.E. est l'industrie agro-alimentaire localisée sur les bassins de la Rouvre et du Noireau. A côté des entreprises, qui peuvent être à l'origine de flux ponctuels de pollutions le tourisme et le développement de l'urbanisation génèrent des pressions sur les ressources en eau. Des rejets d'eaux usées domestiques se concentrent sur certains secteurs.

Le S.A.G.E. : un outil pour agir

Le S.A.G.E. est un outil réglementaire, datant de la loi sur l'eau de 1992, qui repose sur un territoire cohérent géographiquement : le bassin versant. Il se base sur une concertation de l'ensemble des acteurs dans le domaine de l'eau, regroupés au sein d'une Commission Locale de l'Eau (C.L.E.). Son objectif est de mettre en place une gestion concertée de l'eau afin de préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et d'instaurer une gestion équilibrée des ressources du point de vue quantitatif. Des préconisations et actions, partagées par tous et applicables à tous, seront d'ici peu engagées.



INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BASSIN DE L'ORNE
La gestion concertée de l'eau

Agir ensemble pour l'eau